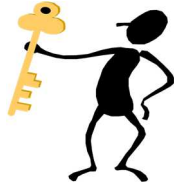


AUX ÉLÈVES

Tu es victime d'intimidation, voici ce tu peux faire :



Affirme-toi!

Regarde la personne dans les yeux et dis-lui que tu n'es pas d'accord avec ce qui se passe tout en lui expliquant que tu trouves la situation inacceptable.

Si la situation continue...

Fais semblant d'ignorer celui qui t'intimide et rapproche-toi d'une personne qui peut intervenir.

Reste calme et évite les réactions qui peuvent encourager les intimidateurs (ex : répondre des insultes, faire des gestes provocateurs, te battre, etc.)

Reste près des personnes sur qui tu peux compter pour prendre ta défense.



Parles-en à un adulte de confiance ou encore complète en ligne le formulaire de dénonciation disponible sur le site internet

de l'école (www.deux-rives.csbe.qc.ca) ou dans ton agenda.

**Personne ne mérite de se faire intimider.
Ce n'est pas toi qui a un problème, mais
ceux qui te font du mal.**

AUX TÉMOINS

Tu es témoin d'intimidation, voici ce que tu peux faire :

Des recherches démontrent que les témoins qui interviennent et agissent réussissent une fois sur deux à mettre fin à l'acte d'intimidation en 10 secondes.

Nous t'encourageons à intervenir.

- Propose de l'aide. Par exemple : « j'ai vu ce qui s'est passé, est-ce que je peux t'aider? »
- Dis au jeune qui intimide que tu n'es pas d'accord avec sa manière d'agir. Sois ferme et calme.
- Éloigne-toi pour aller chercher l'aide d'un adulte. Si tu restes et regardes la situation, tu encourages l'intimidateur.
- Invite le jeune qui est victime d'intimidation à quitter les lieux avec toi.
- Dénonce la situation à un adulte en qui tu as confiance. Tu peux aussi compléter le formulaire de dénonciation disponible sur le site internet de l'école (www.deux-rives.csbe.qc.ca) ou dans ton agenda.

DéNONcer ce n'est pas « stoler ». C'est dire NON à la violence. « Stoler », c'est chercher à nuire à l'autre, faire du tort ou à faire du mal. Dénoncer, c'est aider, c'est tenter de régler la situation.

Des ressources sur l'intimidation

Tel-jeunes : www.teljeunes.com ou 1-800-263-2266

Moi j'agis : www.moijagis.com

Jeunesse j'écoute : www.jeunessejecoute.ca ou 1-800-668-6868

Site de l'école : www.deux-rives.csbe.qc.ca

Ministère de l'éducation : www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/index.asp



ÉCOLE DES
DEUX-RIVES

Un milieu sécuritaire pour tous!

NOTRE POSITION

Dans le but de former des citoyens respectueux et responsables et d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, le personnel de l'école des Deux-Rives, en collaboration avec les parents, doit enseigner aux élèves les conventions sociales en matière d'intimidation.

C'est donc en ce sens que l'ensemble du personnel de l'école se positionne en faveur d'une approche éducative en matière d'intimidation.

La philosophie d'intervention sous-jacente à la prise de position de notre école est la suivante :

Démystifier les phénomènes de l'intimidation tout en sensibilisant autant les intervenants et les jeunes aux conséquences négatives engendrées à court terme, à moyen et à long terme sur leur développement personnel et social. Nos interventions visent à développer le souci de l'autre et l'empathie.

À l'école des Deux-Rives, le respect de soi et des autres dans les paroles et les gestes est la première règle du code de conduite.

Par conséquent, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront pas tolérées et feront l'objet d'interventions éducatives tant auprès de la victime que de l'intimidateur.

L'école des Deux-Rives... Un milieu sécuritaire pour tous

POUR MIEUX COMPRENDRE...

Intimidation :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art. 13)¹

Violence :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13)²

Conflit :

Ce qui distingue le conflit et l'intimidation c'est le déséquilibre entre les forces de l'intimidateur et celles de la victime ainsi que la répétition de la violence qu'elle soit verbale ou physique. Face à ce déséquilibre et à la répétition, il devient alors difficile pour la victime de se défendre.

(1) et (2) Projet de loi no 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

TYPES D'INTIMIDATION

Physique :

Pousser, donner des coups de pied, frapper, pincer, bousculer par exprès, briser ou voler les choses des autres, etc.



Verbale :

Crier des noms, user de sarcasmes, agacer, ridiculiser, humilier, faire des gestes menaçants, insulter, etc.

Sociale :

Rejeter, faire circuler de fausses rumeurs, exclusion du groupe, ignorer, etc.

Raciste :

Adopter des comportements racistes, faire des graffitis, etc.

Sexuelle :

Faire des commentaires sexuels abusifs, accomplir des gestes ou proférer des injures de nature homophobe.

Technologique et cyberintimidation :

Envoyer des messages textes blessants ou des photos, utiliser les réseaux sociaux pour discréditer une personne, la menacer, la blesser, la ridiculiser ou révéler des secrets, utiliser un cellulaire pour insulter une personne, etc.

Des impacts...

Honte
Isolement
Idées suicidaires
Perte de confiance en soi
Difficulté à se concentrer
Baisse de la motivation scolaire



AUX PARENTS

Votre présence, votre écoute et votre support sont primordiaux pour votre enfant.

Si vous doutez que votre enfant vit une situation d'intimidation¹...



- Demandez-lui de parler de ce qu'il vit.
- Encouragez-le à dénoncer l'agresseur.
- Assurez-le de votre aide.
- Ne l'incitez pas à se défendre en frappant ou en insultant à son tour.
- Ne prenez pas à la légère la plainte de votre enfant s'il avoue être victime d'intimidation.
- Encouragez les contacts avec des nouveaux amis en l'inscrivant à des activités parascolaires ou de loisirs.
- Renforcez son estime de lui-même en l'aidant à développer des forces et ses talents.
- **Communiquez avec l'école.**

¹-Tiré de : L'intimidation entre enfants : c'est aussi l'affaire des parents. Ordre des psychologues du Québec.

ÉCOLE DES
DEUX-RIVES

3300, 10^e Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 4G2
Téléphone : 418 228-5541, poste 71590
Site internet : www.deux-rives.csbe.qc.ca